

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 07-10606 / 109234  
COOP Région Logistique Suisse Romande, 1123 Aclens  
exploitation  
besoins spéciaux de consommation  
50 H  
01.08.2006–31.07.2009 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10377 / 101489  
ROLEX SA, 1228 Plan-les-Ouates  
Usinage et Terminaison (Boîtes et Bracelets)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
310 H, 60 F  
29.08.2007–28.07.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10380 / 101456  
ROLEX SA, 1225 Chêne-Bourg  
usinage Cadran, usinage «groupe Cellini»  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
106 H, 4 F  
29.08.2007–28.07.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10505 / 109365  
Bacab S.A., 1450 Ste-Croix  
Extrusion et tressage – Laboratoire – Bobinage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H  
17.10.2007–16.10.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10540 / 101510  
ROLEX SA, 1200 Genève  
assemblage boîtes, gravage «Réhaut» sur machine ROFIN  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H, 4 F  
01.07.2007–28.07.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

25 septembre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail